

## Examen de la gouvernance

RDA est une norme en évolution constante destinée à répondre aux besoins de la communauté des producteurs de descriptions, de données catalographiques et de métadonnées. Dès le départ, ses concepteurs ont voulu qu'elle soit valable pour l'ensemble des cultures, des domaines et des perspectives. Que signifie cet objectif, et quels moyens sont mis en œuvre pour l'atteindre?

RDA est un ensemble d'éléments de données, de lignes directrices et d'instructions conçu pour aider les bibliothèques et les organismes du domaine du patrimoine culturel à créer des métadonnées sur les ressources bien structurées, en fonction de modèles internationaux visant les applications de données liées centrées sur les utilisateurs.

En poursuivant le développement de cette norme, il est nécessaire d'étoffer les perspectives qui le sous-tendent pour avoir la certitude qu'il traduit une large gamme de points de vue culturels. Les avantages d'une telle démarche ont été envisagés dès la genèse de RDA. Aujourd'hui, les organismes sont de plus en plus nombreux à pouvoir décrire leurs fonds au moyen de riches séries de données compatibles, et RDA peut assurer le partage actif de ces données à l'échelle de la planète afin de rendre les collections plus accessibles et plus faciles à explorer. Ce sont les utilisateurs de nos services qui en profitent.

De ce point de vue, RDA en arrive à un tournant : pour que son succès se maintienne, nous devons nous engager, de façon résolue, dans la voie d'une plus grande internationalisation et d'une exploration de communautés de description du patrimoine culturel plus larges.

En 2015, le Committee of Principals a présenté un nouveau modèle de gouvernance prévoyant une démarche de transition d'une durée de trois à quatre ans. **On**

**trouvera ci-dessous les diagrammes illustrant le modèle de gouvernance en question.**

Dans un premier temps, à la réunion du Joint Steering Committee (JSC) qui s'est tenue à Édimbourg (Écosse) le 6 novembre 2015, le Committee of Principals et le JSC ont officiellement changé de nom pour devenir le conseil d'administration de RDA (*RDA Board*) et le comité directeur de RDA (*RDA Steering Committee*).

Réunis à Ottawa en avril 2016, les membres du conseil d'administration de RDA ont approuvé la version définitive des modifications devant être mises en œuvre graduellement sur une période de trois ans. Les mesures décrites ci-dessous font partie des éléments clés de la démarche.

Dans le cadre de RDA, une institution nationale se définit, de façon générale, comme « une agence nationale qui a accompli, ou qui aura accompli au cours de l'année civile, la mise en œuvre de la norme RDA ». Pour faciliter le processus de sélection de ses membres, le conseil d'administration de RDA publiera des lignes directrices comprenant les définitions de l'agence nationale propres à chaque secteur. En ce qui concerne les bibliothèques, le conseil utilisera la définition de l'Agence bibliographique nationale formulée par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA).

Le rôle des représentants de l'institution nationale fait désormais l'objet d'une description.

Les représentants d'une institution nationale deviendront membres du conseil d'administration au terme d'un processus de mises en candidature et de sélection.

Le mandat des représentants d'une institution nationale sera de trois ans.

Cependant, pour favoriser la transition vers des mandats échelonnés, on a attribué aux régions actuellement représentées les mandats initiaux suivants :

- Amérique du Nord : 2017-2019

- Europe : 2017-2020
- Océanie : 2017-2018

Le conseil d'administration de RDA entreprendra de repérer des institutions nationales admissibles en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Antilles. On a élaboré un ensemble d'exigences pour les organismes de représentation régionaux, ainsi que les exigences minimales auxquelles doivent répondre les représentants régionaux au comité directeur de RDA.

Un processus de mises en candidature et de sélection permettra de combler les postes nommés ci-dessous. Les mandats seront normalement de quatre ans. Cependant, pour favoriser la transition, les mandats initiaux auront les durées indiquées ci-dessous.

- Président du comité directeur (*Steering Committee Chair*) : 2016-2018
- Responsable du rayonnement auprès de la collectivité (*Wider Community Engagement Officer*) : 2017-2020
- Agent de liaison avec l'équipe technique (*Technical Team Liaison Officer*) : 2017-2021
- Responsable des exemples (*Examples Editor*) : 2017-2018
- Agent de liaison avec les équipes de traducteurs (*Translations Team Liaison Officer*) : 2017-2019

Le conseil d'administration de RDA réalisera un projet de validation de principe qui permettra de mettre à l'épreuve un nouvel espace de travail collaboratif en ligne, conçu pour la communauté RDA.

Le conseil d'administration de RDA et le comité directeur de RDA travaillent avec les membres actuels en Europe, en Amérique du Nord et en Océanie pour les aider à créer une structure régionale. Le Groupe d'intérêt européen sur la norme RDA (EURIG), premier organisme régional à effectuer la transition, se joindra à la réunion du comité directeur de RDA à Francfort en 2016.